

## AVIS DE MARCHÉ SECTEURS SPECIAUX

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

**Correspondant :** M. Gérard COLIN, Président, 48bis route de Veulettes, 76450 Cany barville, tél. : 02 35 57 95 27, télécopieur : 02 35 57 95 29, courriel : [marches.publics@cote-albatre.com](mailto:marches.publics@cote-albatre.com), adresse internet : <http://www.cote-albatre.com>, adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) de l'entité adjudicatrice :**

- Eau

**Objet du marché :** Interconnexion en eau potable entre St Valery-en-Caux et Névilles-Cailleville

**Type de marché de travaux :** exécution

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 45232150
- Objets complémentaires : 45232152

**Code NUTS :** FR232

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Mise en place d'une station de surpression avec 4 pompes de 20 m<sup>3</sup>/h et conduite d'interconnexion sur une longueur de 3 500 m.

Lieu d'exécution : St Valery-en-Caux et Névilles-Cailleville

L'opération est allotie mais n'est pas décomposée en tranches.

L'opération est décomposée en 2 lots. Les travaux se distinguent de la manière suivante :

. Lot n° 01 : Station de surpression et appareillage électro-mécanique.

. Lot n° 02 : Canalisations d'interconnexion en eau potable de St Valery-en-Caux à Névilles-Cailleville.

- Valeur estimée (HT) : 828000 euros (Euros)

• Descriptions concernant les achats complémentaires : Description de ces options : Uniquement pour le lot n° 02, chaque candidat devra faire en plus de l'offre de base, une proposition pour chacune des options suivantes :

Option n° 01 : canalisations en fonte VI et fonte standard sur 3 000 m.

Option n° 02 : pose des canalisations en PEHD par FORAGE DIRIGE sur l'ensemble du chemin de liaison entre la station de surpression et l'arrivée sur Névilles (1 850 ml) pour éviter l'érosion du chemin, le reste de la conduite sera réalisé pour une longueur de 1 150 m.

**Prestations divisées en lots :** oui

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

**Cautionnement et garanties exigés :** Une retenue de garantie de 5,00 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements.

Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire, constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte du marché.

Dans l'hypothèse où la garantie ou la caution ne serait pas constituée ou complétée, dans ce délai, la fraction de la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée. Le titulaire garde la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire à la retenue de garantie.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Une avance est accordée au titulaire, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement, lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 euro(s).HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois.

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le mandat administratif pour le paiement à 30 jours des acomptes mensuels et du solde.

Les prix sont fermes actualisables.

La présente opération fait l'objet d'un financement avec subventions publiques (Agence de l'Eau, escomptées à 30 % et Département de la Seine-Maritime, escomptées à 50 %) et fonds propres de la collectivité.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- En qualité de membres de plusieurs groupements.

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** non

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Conditions de participation :**

- Critères de sélection des candidatures : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les candidats doivent utiliser les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr). Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :
- Situation juridique - références requises : Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 142 (renvoyant à l'article 44) du Code des marchés publics :
  - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
  - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Capacité économique et financière - références requises : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 142 (renvoyant à l'article 45) du Code des marchés publics :
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
  - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
  - Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;
- Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 142 (renvoyant à l'article 45) du Code des marchés publics :
  - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
  - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
  - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
  - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail ;

**Marché réservé :** Non

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Valeur technique (50 %)
- Prix des prestations (40 %)
- Délai de réalisation (10 %)
- Pas d'enchère électronique

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 30 août 2010 à 12 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2010-033

**Renseignements complémentaires :** Cette consultation se rapportant aux "secteurs spéciaux", l'appellation de "pouvoir adjudicateur" doit être remplacée par celle d "entité adjudicatrice" dans le présent avis de publicité. Le délai de la période de préparation et le délai d'exécution des travaux sont à compléter par le candidat dans la limite des délais plafonds souhaités par l'entité adjudicatrice indiqués dans l'acte d'engagement.

A) Décomposition du critère "valeur technique" : la valeur technique se décompose en :

Méthodologie : 25 % lot n° 1 ou n° 2

- Volet environnemental / évacuation des déblais / désignation des décharges
- Définition des équipes de travaux / planning détaillé

Principe de réalisation : 25 %

- Pour le lot n° 1 : Station et appareillage
- Principe de réalisation de la station
- Etanchéité du réservoir
- Descriptif du choix des pompes de surpression
- Pour le lot n° 2 :
  - Définition de pose de la conduite PEHD en tranchée
  - Définition de pose de la conduite option 1 : fonte en tranchée
  - Définition de pose de la conduite option 2 : en forage dirigé 1.850 m conduite en PEHD CVO n° 1

B) Conditions d'envoi ou de remise des offres :

Transmission sous support papier :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Travaux d'interconnexion en Eau Potable entre SAINT VALERY EN CAUX et NEVILLE-CAILLEVILLE  
LOT (S) N° .....

#### NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le règlement de consultation et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du règlement de consultation et ce, à l'adresse suivante :

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre  
Hotel de Communauté  
48 bis route de Veulettes - BPT  
76450 CANY-BARVILLE

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

Transmission électronique :

Le maître d'ouvrage préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique sur le site de la plateforme de l'entité adjudicatrice. Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée. La transmission dématérialisée ne pourra être exécutée que sur le site internet suivant : <http://www.achatpublic.com>. Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Contraintes informatiques

Conformément au II de l'article 10 de l'arrêté du 28 août 2006, pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du Code des marchés publics, tout document envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour.

Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les ".exe"), ni les "macros".

Les formats de fichiers acceptés par la personne publique sont les suivants : Word, Excel, Powerpoint, Winzip et Acrobat Reader. Le candidat doit faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse.

Lorsque le candidat ne peut matériellement pas transmettre des documents (ou des objets) par voie dématérialisée, il est autorisé à utiliser l'une des autres voies de transmission prévues par le présent règlement.

Dispositions relatives à la signature électronique

Les documents relatifs à la candidature et les actes d'engagement transmis par voie électronique seront signés par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat.

Le référentiel intersectoriel de sécurité et la liste des catégories de certificats de signature électronique mentionnés à l'alinéa précédent sont publiés sous forme électronique à l'adresse suivante :

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature numérisée (numérisation d'un document papier avec signature manuscrite) n'a pas la valeur d'une signature électronique. La signature numérisée n'est admissible que pour les documents qui ne sont pas produits et signés par les candidats eux-mêmes.

Dispositions relatives à la copie de sauvegarde

En cas de transmission dématérialisée, une copie de sauvegarde établie sur support papier ou sur support physique électronique peut être envoyée ou remise par le candidat.

- elle est parvenue à destination dans délai fixé pour la remise des offres.

- elle est placée dans un pli scellé portant, outre les mentions exigées aux articles ci-dessus, la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE ».

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans l'un des cas suivants :

- la candidature et l'offre transmises par voie électronique ne peuvent pas être ouvertes ;

- la copie de sauvegarde est parvenue dans le délai de dépôt des offres à contrario de la réponse transmise par voie électronique.

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 juillet 2010**

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** M. Derrien ,  
SOGETI INGENIERIE, 387 rue des Champs BP 509, 76235 Bois guillaume cedex, tél. : 02 35 59 60 07, télécopieur :  
02 35 59 27 61

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :** Communauté  
de communes de la côte d'albâtre, service marchés publics, 48 bis route de Veulettes, 76450 Cany-barville, tél. :  
02 35 57 95 27, télécopieur : 02 35 57 95 29, courriel : [marches.publics@cote-albatre.com](mailto:marches.publics@cote-albatre.com)

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** adresse internet :  
[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2010\\_k7H9ftb1Jj](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_k7H9ftb1Jj)

**Informations complémentaires :**

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation de l'entité adjudicatrice à l'adresse suivante : <http://www.achatpublic.com>

L'accès de la plateforme est gratuit. Le retrait du dossier de consultation sous électronique n'oblige par à une transmission des offres par voie électronique.

Il est conseillé au soumissionnaire de renseigner lors du téléchargement du DCE, le nom du soumissionnaire, une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation ; en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications...).

En cas de difficultés rencontrées, les soumissionnaires disposent sur le site d'un service support clients au 0 892 23 21 20

Date limite d'obtention : 30 août 2010 à 12 h 00

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert  
BP500, 76005 Rouen cedex, tél. : 02 32 08 12 70, télécopieur : 02 32 08 12 71, courriel : [greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr),  
adresse internet : <http://www.ta-rouen.juradm.fr>

**Nature et désignation des lots :**

Lot(s) 1 Station de suppression et appareillage électro-mécanique

Station de suppression et appareillage électro-mécanique

C.P.V. - : Objet principal : 45232152

Coût estimé (HT) : 175000 euros (Euros)

Lot(s) 2 Canalisations d'interconnexion en eau potable de St Valery-en-Caux à Néville-Cailleville

Canalisations d'interconnexion en eau potable de St Valery-en-Caux à Néville-Cailleville

C.P.V. - : Objet principal : 45232150

Coût estimé (HT) : 653000 euros (Euros)